



RÈGLEMENT COMMUN

Kayak Marathon Loire 42- 3^{ème} édition (2025)

En cas de non-respect du présent règlement, la responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée.

En vous inscrivant à l'une des épreuves, vous attestez savoir nager et être en bonne santé le jour de la course (20/09/2024)

La date limite pour les inscriptions est fixée au : **Vendredi 19 septembre 2025**

Sommaire

RÈGLES GÉNÉRALES	2
CONFIRMATION DES INSCRIPTIONS	2
CONDITIONS D'INSCRIPTION	2
MATERIELS ET ÉQUIPEMENTS	3
DROIT À L'IMAGE	5
DESCRIPTION DU PARCOURS	5
CHALLENGE EQUIPES (ASSOCIATIONS, ENTREPRISES, COLLECTIVITES)	6
RECOMPENSES	6
SÉCURITÉ.....	6
ANNULATION.....	7
CONSIGNES ENVIRONNEMENTALES	7



RÈGLES GÉNÉRALES

Ce règlement est commun aux courses organisées par l'association Base de Loisirs Loire Forez (B2LF) :

Samedi 20 septembre 2024 :

- "Intégrale" 35 Km (Saint-Just-Saint-Rambert à Feurs) à partir de 14 ans.
- "Osez le défi !" 22 Km (Saint-Just-Saint-Rambert à Montrond-les-Bains) à partir de 12 ans.
- "Découverte" et "Tandem Paracanoë" 11 Km (Saint-Just-Saint-Rambert à Veauchette) à partir de respectivement 10 et 12 ans.
- Challenge Équipes (Associations, collectivités, entreprises)

Il n'y a pas de limite de participant lorsqu'ils viennent avec leurs propres embarcations.

Pour les participants sans embarcations, la limite est de 100 embarcations biplaces fournies par l'organisateur (proposées en supplément à l'inscription).

CONFIRMATION DES INSCRIPTIONS

Confirmation obligatoire le **samedi 20 septembre 2024** de 7h30 à 8h30 à la Base de Loisirs Loire Forez (Saint-Just-Saint-Rambert).

PAS D'INSCRIPTIONS LE JOUR DE LA COURSE.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les inscriptions et paiements sont à faire exclusivement sur le site internet de la Base de Loisirs Loire Forez : <https://www.b2lf.com/>

Un lien Hello Asso permet de réaliser son inscription. Merci de choisir la bonne option correspondante aux statuts des participants (licencié ou non) lors de l'inscription. Par mail à l'adresse suivante : b2lf.kml42@gmail.com il faudra transmettre une copie de sa licence (pour les licenciés FFCK) et une pièce d'identité pour que son inscription soit prise en compte.



Pour les participants Tandem Paracanoë et Challenge Équipe, un lien spécifique est disponible sur le site de la Base de Loisirs pour s'inscrire.

Aucune inscription postale ne sera acceptée et pas d'inscription possible le jour de la course.

Documents à fournir pour participer à l'une des courses :

- **Licenciés FFCK ou Handisport** :
 - **Licence FFCK** 2024 Loisir ou Compétition à envoyer par email avant le vendredi 19 septembre 2025 : b2lf.kml42@gmail.com
- **Non Licenciés FFCK ou Handisport** :
 - **Surcoût à la réservation sur internet de 5€** (prise d'une Carte 1 jour permettant d'être couvert en cas d'accident)
- Une **pièce d'identité** (recto-verso) à envoyer par email avant le vendredi 19 septembre 2025 : b2lf.kml42@gmail.com
- **Tarifs KML42**

Formules	Inscriptions par embarcation	Option Non Licencié
Kayak Monoplace Personnel	20 €	+ 5€ par non licencié FFCK ou Handisport
Kayak Biplace Personnel	30 €	
Kayak Biplace Para canoë Personnel	15 €	
Kayak Biplace Location	50 €	
Kayak Biplace Para canoë Location	25 €	
Challenge équipes : Pack 65€ pour 2 (un biplace + 2 licences incluses dans le prix)		
Embarcation lourde (C9, etc...) : 10€ / personne (Un C9 = 90€)		

MATERIELS ET EQUIPEMENTS



○ Pour les participants ne possédant pas d'embarcation :

- L'organisation fournit le bateau biplace, les pagaies ainsi que les gilets aux normes CE.
- **Le matériel à prévoir :**
 - Chaussures fermées
 - Tenue adaptée (coupe-vent, short de bain et/ou collant de course à pied)
 - Eau et vivres de course (barres de céréales, etc...) **(pas de ravitaillement pendant la course)**

- Attention aucun bidon étanche ne sera fourni (prévoir sac à dos avec sac congélation à l'intérieur ou un sac étanche, possibilité d'attacher le sac au bateau.

○ Pour les participants possédant une embarcation :

- Bateaux insubmersibles (gonflable uniquement sur le 11Km)
Stand up Paddle autorisés (rigides ou gonflables) et Cg
L'organisateur se réserve le droit d'interdire le départ à un bateau ne respectant pas les normes en vigueur (consultation Code du Sport : <https://www.ffck.org/wpcontent/uploads/2023/10/AFFICHE-SECURITE-FORMAT-A3-MAJ271023.pdf>)
- Gilets aux normes CE
- Casques aux normes CE (embarcation pontée) - **Le matériel à prévoir :**
 - Chaussures fermées
 - Tenue adaptée (coupe-vent, short de bain et/ou collant de course à pied)

- Eau et vivres de course (barres de céréales, etc...) **(pas de ravitaillement pendant la course)**
- Attention aucun bidon étanche ne sera fourni (prévoir sac à dos avec sac congélation à l'intérieur ou un sac étanche, possibilité d'attacher le sac au bateau.



DROIT À L'IMAGE

L'acceptation du présent règlement implique que le participant donne son accord à l'organisation du Kayak Marathon Loire 42 pour qu'elle utilise son image (photos et vidéos de l'évènement) pour sa promotion et la diffusion de son image sous toutes ses formes (vidéos, journaux, internet, etc...).

DESCRIPTION DU PARCOURS

○ L'intégrale 35 Km (Saint-Just-Saint-Rambert à Feurs)

Départ mass start sous le Pont du Docteur Jean Alligier (Saint-Just Saint-Rambert) à 9h30. Le débit de la Loire sera régulé à 30 m³/s (EDF Barrage de Grangent). Le parcours alterne entre des zones faciles de classe I et des zones moyennement difficiles de classe II. L'arrivée se fera à Feurs en rive droite.

Information importante :

Des temps barrières seront mis en place à Veauchette (12h30) et Montrond-les-Bains (15h).

○ Osez le défi ! 22 Km (Saint-Just-Saint-Rambert à Montrond-les-Bains)

Départ mass start sous le Pont du Docteur Jean Alligier (Saint-Just Saint-Rambert) à 9h30. Le débit de la Loire sera régulé à 30 m³/s (EDF Barrage de Grangent). Le parcours alterne entre des zones faciles de classe I et des zones moyennement difficiles de classe II. L'arrivée se fera à Montrond-les-Bains en rive gauche.

Information importante :

Un temps barrière sera mis en place à Veauchette (12h30)

○ Découverte et Tandem Paracanoë 11 Km (Saint-Just-Saint-Rambert à Veauchette)

Départ mass start sous le Pont du Docteur Jean Alligier (Saint-Just Saint-Rambert) à 9h30. Le débit de la Loire sera régulé à 30 m³/s (EDF Barrage de Grangent). Le



parcours alterne entre des zones faciles de classe I et des zones moyennement difficiles de classe II. L'arrivée se fera à Veauchette en rive gauche.

CHALLENGE EQUIPES (ASSOCIATIONS, ENTREPRISES, COLLECTIVITES)

Nouveauté de la 2^{ème} édition, un challenge réservé aux équipes est mis en place. Ce challenge s'adresse aux entreprises, collectivités et associations. Chaque organisation inscrit autant de binôme qu'elle le souhaite. Le classement se faisant au nombre de kilomètres parcourus cumulés par ses équipes, les binômes peuvent donc choisir de débarquer à Veauchette, Montrond-les-Bains ou Feurs. L'organisation gagnante sera celle qui aura parcouru le plus de kilomètres cumulés. Un lien Hello Asso spécifique sera proposé sur le site de la Base de Loisirs pour s'inscrire : <https://www.b2lf.com/>.

RECOMPENSES

Le jour de la course il n'y aura pas de classement, seulement un chronométrage des participants. Des lots seront remis par tirage au sort après la course.

SÉCURITÉ

- Parcours en autonomie sans assistance
- En vous inscrivant à la présente manifestation, vous attestez de votre capacité à savoir nager 25m et de votre bonne santé physique le jour de la course (samedi 20 septembre 2025).
- Les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte responsable.
- L'âge minimum pour participer est de 10 ans (parcours découverte).



ANNULATION

- En cas d'annulation par l'organisateur (conditions météo ou hydrologique), vous aurez le choix de reporter votre inscription à l'édition suivante ou de vous faire rembourser 80% des droits d'inscription (hors option et frais de dossier internet).
- En cas d'annulation de votre part l'organisateur ne vous remboursera aucun frais mais un échange est possible avec un autre participant.

CONSIGNES ENVIRONNEMENTALES

Le Kayak Marathon Loire 42 s'effectue sur le fleuve Loire. Au cours de votre descente vous aurez l'occasion de traverser des zones protégées (Nature 2000, Ecopôle du Forez). Durant les différents parcours vous aurez peut-être l'occasion de voir des Hérons cendrés, Canards col-vert, Castors d'Europe.... Nous vous demanderons donc ne pas déranger la faune tout au long de l'épreuve.



De plus chaque participant est prié de gérer ses déchets tout au long de la descente et de les jeter dans les poubelles prévues à l'arrivée.



En cas de non-respect du présent règlement, la responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée.